

### 9-Vote compte administratif 2014 commune.

Monsieur MIR Jean-François est désigné Président de séance, et expose la présentation du compte administratif 2014 commune.

Voir détail de présentation ci-joint en annexe.

<b>VOTE COMPTE ADMINISTRATIF 2014 COMMUNE</b>
---

*Le Conseil Municipal élit Monsieur MIR Jean-François président de séance pour la présentation du compte administratif 2014.*

#### **FONCTIONNEMENT**

<i>Dépenses réalisées</i>	<i>464 452.25</i>
<i>Recettes réalisées</i>	<i>443 148.32</i>
<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>- 21 303.93</i>
<i>Résultat reporté de N-1</i>	<i>+ 68 087.01</i>
<i>Excédent de clôture au 31/12/2014</i>	<i>+ 46 783.08</i>

#### **INVESTISSEMENT**

<i>Dépenses réalisées</i>	<i>117 310.71</i>
<i>Recettes réalisées</i>	<i>105 807.46</i>
<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>- 11 503.25</i>
<i>Résultat reporté N-1</i>	<i>+ 87 042.92</i>
<i>Excédent de clôture au 31/12/2014</i>	<i>+ 75 539.67</i>

**RESULTAT DE L'EXERCICE 2014 Fonctionnement + Investissement - 32 807.18**

**RESULTAT DE CLOTURE 2014 Fonctionnement + Investissement + 122 322.75**

*Madame CANAL Anne-Marie se retire pour le vote.*

*Le conseil Municipal après en avoir délibéré approuve le compte administratif 2014 de la commune.*

### 10-Approbation compte de gestion 2014 commune.

<b>APPROBATION COMPTE DE GESTION 2014 COMMUNE</b>
---

*De Monsieur Emmanuel SALGUERO, Receveur*

*Le Conseil Municipal,*

*Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.*

*Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014.*

*Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.*

*Considérant la concordance du compte administratif et du compte de gestion*

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### 11-Affectation de résultat d'exploitation de l'exercice 2014.

<b>AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2014</b>
--

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Anne-Marie CANAL, Maire, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2014, présenté ce jour, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014, constatant que le compte administratif présente : Un déficit de fonctionnement de 21 303.93 Euros.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

Décide d'affecter le résultat comme suit :

Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur) 68 087.01 €

RESULTAT DE L'EXERCICE : DEFICIT 21 303.93 €

A) EXCEDENT AU 31.12.2014 46 783.08 €

Affectation obligatoire

\* à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur) Néant

\* à l'exécution du virement à la section d'investissement Néant

(Compte 1068) pour apurement déficit reporté

Solde disponible 46 783.08 €

B) DEFICIT AU 31.12.2014 Néant

C) le cas échéant, affectation de l'excédent antérieur reporté Néant

#### 12-Vote du budget primitif 2015 commune.

Madame le Maire informe que le budget est voté par chapitre, elle ajoute qu'il y aura en recettes les loyers des 2 appartements de la poste, et le logement de la mairie qui est en cours de rénovation.

Elle informe qu'il y a des diminutions de subventions de l'état.

Voir détail de la présentation du budget de fonctionnement ci-joint.

Le vote de la section fonctionnement est voté à l'unanimité.

Concernant la section investissement, Madame le Maire rappelle les travaux de goudronnage effectués dans la rue carrer del Savi en octobre 2014 et la rue des Escalères en janvier 2015.

Madame le Maire donne le détail du programme d'investissements prévus pour 2015 :

- le Plan Local d'Urbanisme devenu indispensable pour le développement de la commune, le bureau d'étude COGEAM est en charge de cette mission pour un montant de 34 200 € .
- La réalisation d'un point d'éclairage rue des Escalères : 1 876€
- Le nettoyage des berges et du lit de la Coume : 11 700€
- Le jardin public : 22 500€ et prévision d'une 2<sup>ème</sup> tranche : 20 540° si subventions.

Le vote de la section investissement est voté à l'unanimité.

<b>VOTE BUDGET PRIMITIF 2015 COMMUNE</b>
--

*Madame le Maire informe que le budget est voté par chapitre.*

**FONCTIONNEMENT**

<i>Dépenses</i>	<i>431 054.00</i>
<i>Virement section d'investissement</i>	<i>10 537.00</i>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>441 591.00</b>

<i>Recettes</i>	<i>394 808.00</i>
<i>Résultat reporté</i>	<i>46 783.00</i>
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>441 591.00</b>

**INVESTISSEMENT**

<i>Dépenses</i>	<i>185 784.00</i>
<i>Restes à réaliser</i>	<i>40 255.00</i>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>226 039.00</b>

<i>Recettes</i>	<i>130 975.00</i>
<i>Résultat reporté</i>	<i>75 539.00</i>
<i>Restes à réaliser</i>	<i>8 988.00</i>
<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>10 537.00</i>
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>226 039.00</b>

*Le budget primitif 2015 est approuvé à l'unanimité*

**13-Bail de location appartement poste.**

Madame le Maire informe au Conseil Municipal le projet de bail à intervenir au 1<sup>er</sup> juillet 2015 entre la commune et Monsieur SABALCZYK Mickaël et Madame TAMISIER Audrey.

Monsieur VANELLE demande la durée du bail.

Madame le Maire répond que le bail aura une durée de 3 ans.

<b>BAIL DE LOCATION APPARTEMENT POSTE</b>
---

*Madame le Maire expose au Conseil municipal le projet de bail à intervenir entre la commune et les locataires Monsieur SABALCZYK Mickaël et Madame TAMISIER Audrey.*

*Elle invite le conseil municipal à délibérer.*

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide :*

*DE LOUER l'appartement sis 24 carrer del paillaret situé au rez-de-chaussée du bâtiment communal de la poste à compter du 1ER juillet 2015 à Monsieur SABALCZYK Mickaël et Madame TAMISIER Audrey.*

*APPROUVE le projet de bail présenté par Madame le Maire,*

*FIXE le loyer mensuel à la somme de 550.00 €, ce loyer sera révisé au terme de chaque année du bail selon l'indice de variation du coût de la construction publié par l'INSEE.*

*FIXE la caution à 550.00 € correspondant à un mois de loyer ;*

*DONNE DELEGATION à Madame le Maire pour la conclusion de cette affaire et la signature du bail de location à intervenir entre la commune et Monsieur SABALCZYK Mickaël et Madame TAMISIER Audrey*

#### **14-Bail de location studio poste.**

Madame le Maire informe au Conseil Municipal qu'elle avait proposé la location du studio à une personne de Marquixanes, mais cette personne n'a pas souhaité louer le logement car le loyer dépassé ses possibilités, Elle informe qu'elle a adressé un courrier à cette personne.

Madame le Maire indique que suite à ce désistement, elle expose au Conseil Municipal le projet de bail à compter du 15 avril entre la commune et Madame BERTIN Christiane pour une durée de 3 ans.

#### **BAIL DE LOCATION STUDIO COMMUNAL CARRER DEL PAILLARET**

*Madame le Maire expose au Conseil municipal le projet de bail à intervenir entre la commune et le locataire Madame BERTIN Christiane  
Elle invite le conseil municipal à délibérer.*

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide :*

*DE LOUER le studio sis 24 carrer del paillaret situé au 1er étage du bâtiment communal de la poste à compter du 15 avril 2015 à Madame BERTIN Christiane,*

*APPROUVE le projet de bail présenté par Madame le Maire,*

*FIXE le loyer mensuel à la somme de 350.00 €, ce loyer sera révisé au terme de chaque année du bail selon l'indice de variation du coût de la construction publié par l'INSEE.*

*FIXE la caution à 350.00 € correspondant à un mois de loyer ;*

*DONNE DELEGATION à Madame le Maire pour la conclusion de cette affaire et la signature du bail de location à intervenir entre la commune et Madame BERTIN Christiane.*

#### **15-Location appartement mairie montant du loyer.**

Madame le Maire informe que l'appartement communal situé 2 rue des écoles est en cours de travaux de rafraîchissement, il y a des nouveaux radiateurs, des travaux pour la douche et la peinture sera refaite.

Elle propose au Conseil Municipal de fixer le montant du loyer à 400 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de fixer le montant du loyer à 450 € et de mettre en location cet appartement à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015.

#### **LOCATION APPARTEMENT MAIRIE SIS 2 RUE DES ECOLES**

*Madame le Maire indique que l'appartement sis 2 rue des écoles situé au-dessus de la mairie peut être mis en location à compter du 1er juillet 2015.*

*Elle invite le conseil municipal à délibérer.*

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide :*

***DE METTRE EN LOCATION l'appartement sis 2 rue des écoles situé au-dessus de la mairie à compter du 1er juillet 2015***

***FIXE le loyer mensuel à la somme de 450.00 €, ce loyer sera révisé au terme de chaque année du bail selon l'indice de variation du coût de la construction publié par l'INSEE.***

***FIXE la caution à 450.00 € correspondant à un mois de loyer ;***

***DIT qu'un bail de location sera mis en place entre la commune et le futur locataire.***

**16-Suppression et création emploi permanent d'adjoint administratif à temps non complet contractuel.**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de modifier la durée hebdomadaire du poste de l'agent Madame QUENETTE Nathalie, qui actuellement effectue 15h par semaine, et de rajouter 2h supplémentaire pour effectuer des travaux de comptabilité demandés par la poste.

***SUPPRESSION ET CREATION EMPLOI PERMANENT D'ADJOINT ADMINISTRATIF A TEMPS NON COMPLET CONTRACTUEL***

*Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de modifier la durée hebdomadaire du poste de l'agent chargé de la gestion de l'agence postale communale.*

*Après avoir entendu Madame le Maire, après saisine du comité technique paritaire et après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil Municipal,*

***DECIDE***

- la suppression, à compter du 1er mai 2015, de l'emploi permanent à temps non complet 15 heures hebdomadaires d'adjoint administratif 2ème classe contractuel assurant la gestion de l'agence postale communale.***
- La création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps non complet 17 heures hebdomadaires d'adjoint administratif 2ème classe contractuel pour assurer la gestion de l'agence postale communale.***

***PRECISE***

- Que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.***

**17- Convention de souscription entre la commune et la fondation du patrimoine.**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal le projet de convention de souscription entre la commune et la fondation du patrimoine qui a pour but de lancer une campagne de souscription ayant pour objectif de recueillir des fonds afin de restaurer la « Porte à bretèche » de la commune. Elle ajoute que les dons sont déductibles des impôts.

***CONVENTION DE SOUSCRIPTION ENTRE LA COMMUNE ET LA FONDATION DU PATRIMOINE***